

Lettre au Réseau des soins palliatifs du Québec

**Entre la dignité, la compassion et le libre-choix :  
la personne en fin de vie**

Les 16 et 17 avril, vous tiendrez à Montréal votre 19e congrès dont le thème sera «Entre science et compassion, où en sont les soins palliatifs?». Il aurait dû être «Entre la dignité, la compassion et le libre-choix, où en est la PERSONNE en fin de vie?»

Bien que membre du Réseau, je n'y participerai pas cette année, pour les raisons suivantes. Encore une fois, c'est dommage, il n'y aura pas de débat sur l'aide médicale à mourir. Vous avez refusé mon projet d'atelier «Aide médicale à mourir, un soin de fin de vie». De plus, je donnerai une conférence en ce mercredi 15 avril à Beloeil, au Colloque «Mourir dans la dignité peut-il être un choix?»; autres conférenciers à ce Colloque, les médecins Marcel Boisvert, Bernard Senet et Gilles Voyer.

Enfin, le 16 avril, à Québec, nous recevrons le médecin français Bernard Senet pour sa conférence «Décriminalisons l'aide médicale à mourir en fin de vie», à l'auditorium de l'IRDPQ / Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, 525 blvd Hamel, à 13h30.

En bref, ma lettre que l'on retrouve sur [www.yvonbureau.com](http://www.yvonbureau.com) affirme que notre Réseau doit afficher et élargir ses limites, s'éloigner des soins ultra-spécialisés, se rapprocher et se centrer davantage sur chaque personne en fin de vie et ses proches, établir une saine distance du religieux, de l'attitude dogmatique du «laisser mourir» et de celle «du respect de la vie à tout prix», garder à distance les gros commanditaires, repenser le développement et l'action de notre Réseau, préparer modestement le 20<sup>e</sup> Congrès et espérer une Politique québécoise sur la PERSONNE en fin de vie.

Voici ma croyance profonde : qu'il soit permis à une personne en fin de vie, en phase terminale ou vivant des douleurs et/ou des souffrances hors sens à ses yeux, de demander et de recevoir l'aide active d'un médecin pour terminer sa vie plus dignement et plus librement. Cette aide du médecin sera définie et bien encadrée; ce cadre sera évalué aux deux ans. Mon espoir : que cette aide médicale active soit décriminalisée au plus tôt. Selon moi, comme la population à 80%, comme des patients en soins palliatifs lors d'une récente étude (2007), la majorité des membres de notre Réseau seraient en faveur d'une telle approche.

Profonde gratitude aux professionnels et aux généreux bénévoles en soins de fin de vie !

Autre site intéressant : [www.josemasson.com](http://www.josemasson.com) de Deuil-Jeunesse

Yvon Bureau, travailleur social,  
Consultant bénévole pour un mourir digne et libre, Québec  
[www.yvonbureau.com](http://www.yvonbureau.com)